

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 28

N° ordre : DE-25-10

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-07

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLAND, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur David TREBOZ, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon dispose d'un budget annexe Photovoltaïque au titre des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de la Mairie annexe de Béon et de l'école de Béon. Ces panneaux produisent de l'électricité revendue par la Commune à EDF. La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public industriel et commercial. Le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct à autonomie financière.

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité est soumise de plein droit à la TVA. Le budget y afférent est donc assujéti à la TVA et voté hors taxes.

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe Photovoltaïque s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024 - Réalisé
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 596,38 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 596,38 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 948,11 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2948,11 €
R002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1	11 445,03 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	19 989,52 €

Les dépenses de fonctionnement 2024 se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024 - Réalisé
011 - Charges à caractère général	71,72 €
66 - Charges financières	703,90 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	775,62 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 934,46 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 934,46 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 710,08 €

Résultat de la section de fonctionnement : 13 279,44 €

Section d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024 - Réalisé
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	190,16 €
Total des recettes financières	190,16 €
Total des recettes réelles d'investissement	190,16 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 934,46 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 934,46 €
Total des recettes d'investissement	6 124,62 €

Les dépenses d'investissement 2024 se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024 - Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 882,88 €
Total des dépenses financières	1 882,88 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 882,88 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 948,11 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 948,11 €
Total des dépenses d'investissement	4 830,99 €
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1	190,16 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	5 021,15 €

Résultat de la section d'investissement : 1 103,47 €

La principale recette de fonctionnement du budget annexe Photovoltaïque est la vente d'électricité à EDF.

Les principales dépenses de fonctionnement du budget Photovoltaïque sont :

- Les intérêts des emprunts pour les panneaux photovoltaïques.
- La redevance, versée à EDF, pour l'utilisation du réseau d'électricité.

Les principales dépenses d'investissement du budget annexe Photovoltaïque sont le remboursement du capital des emprunts des panneaux photovoltaïques et l'amortissement des subventions reçues pour financer l'installation de ces panneaux. Aucune dépense nouvelle d'investissement n'a été constatée en 2024.

Il est rappelé que l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales dispose que : " Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. "

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250408-DE-08042025-07-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025